

20/07/2005

Thierry Breton et François Loos concluent la table-ronde sur les industries électro-intensives et le marché de l'électricité

Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et François Loos, ministre délégué à l'Industrie ont clôturé les travaux menés depuis le 14 mars avec les industriels gros consommateurs d'électricité et les producteurs qui ont notamment abouti à un mécanisme permettant aux entreprises dites électro-intensives d'avoir accès à de l'électricité à un coût inférieur à celui du marché actuel, en contrepartie d'un investissement dans l'outil de production électrique.

Participaient à cette dernière table ronde les producteurs EDF, Snet et Electrabel ainsi que les principaux industriels concernés et notamment ceux de la chimie, de l'acier, de l'aluminium, du papier, et leurs organisations représentatives: l'Union des Industries Utilisatrices d'Energie (UNIDEN), l'Union des Industries Chimiques (UIC), la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ainsi que le MEDEF et la Commission de Régulation de l'Energie.

Un dispositif a été arrêté consistant à permettre aux industriels consommateurs de se rassembler dans un consortium pour investir dans des moyens de production d'électricité en contrepartie de droits de tirage. Ce dispositif ouvre donc la possibilité pour les industriels de négocier des contrats d'approvisionnement de long terme à un prix préférentiel, par l'intermédiaire d'appels d'offres lancés auprès de producteurs. Le volume d'électricité concerné devra être de l'ordre de 20 TWh. Les petites et moyennes entreprises (PME), en se regroupant, pourront aussi participer au consortium.

L'ensemble des outils discutés devrait notamment permettre :

- une meilleure valorisation des effacements de consommation dans un cadre contractuel,
- la prise de participation directe de certains industriels dans des moyens de production d'électricité,
- un dispositif spécifique permettant aux industriels de réserver des droits de consommation sur une longue période (jusqu'à 20 ans), en contrepartie d'une avance qui sera investie par les producteurs dans des moyens de production respectueux de l'environnement permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Les ministres ont remercié l'ensemble des acteurs pour leur contribution constructive à cette table ronde et engagent désormais les participants à poursuivre la mise en application rapide de ces solutions qui seront suivies attentivement par le ministère, avec le soutien de la Commission de régulation de l'énergie.

Thierry Breton et François Loos ont souligné le caractère innovant et exemplaire de cette démarche de politique industrielle qui contribue à préserver la compétitivité des industries électro-intensives en France, en favorisant leur pérennité sur le territoire national et la sauvegarde de l'emploi, la lutte contre le risque de la délocalisation, dans le respect du fonctionnement normal du marché.